

Le transport des personnes plafonne du fait du télétravail

Dans les années à venir, les déplacements de personnes, notamment en train, atteindront un plafond en Belgique. Cette évolution découle surtout de la généralisation du télétravail et du vieillissement de la population. Les émissions de gaz à effet de serre du transport diminuent fortement en projection sous l'effet du verdissement du parc automobile. Ceci ressort d'une nouvelle projection à politique inchangée du Bureau fédéral du Plan, menée en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports.

Le transport de personnes plafonne

Les perspectives de transport confirment une saturation de la demande de transport par individu. Le nombre moyen de kilomètres parcourus par personne en Belgique augmente légèrement jusqu'en 2030, pour ensuite décliner d'environ 1% à l'horizon 2040 par rapport à l'année de base 2019.

Ceci résulte en premier lieu de l'impact du télétravail sur les déplacements liés à la vie professionnelle (-2% entre 2019 et 2040). La demande de transport par individu est également affectée par le vieillissement de la population, ainsi que l'augmentation des coûts moyens du transport liée, entre autres, à la baisse des vitesses sur le réseau routier.

A l'inverse, l'augmentation du revenu disponible des ménages accroît les déplacements liés aux achats et aux loisirs.

Cette saturation se traduit, au niveau agrégé, par un plafonnement du total des passagers-kilomètres parcourus en Belgique à l'horizon 2040.

Ces évolutions s'accompagnent d'une légère modification de la répartition de la demande par mode de transport. Les taux de croissance projetés par mode de transport sont fort variables : de -3% environ pour les déplacements en train à +35% pour la marche à pied et le vélo. Cependant, les changements dans cette répartition qui en découlent, restent modestes du fait de la large prépondérance de la voiture. L'évolution de la pratique du télétravail pèse plus particulièrement sur les déplacements en train, dont le profil type des utilisateurs correspond assez bien au profil type de la population active occupée pouvant et souhaitant télétravailler.

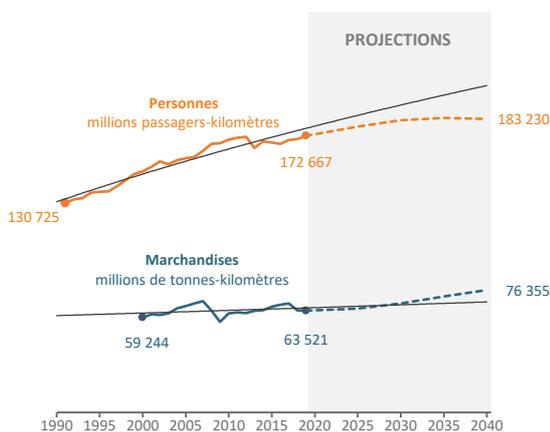
Plus de congestion routière

La croissance du transport routier total (la somme des personnes et des marchandises) conduit à une augmentation du trafic qui, sans nouvelles mesures, entraîne une diminution des vitesses sur le réseau routier par effet de congestion. Ces baisses sont, aux heures de pointe, de l'ordre de 10% à 11% sur les axes principaux dans et autour des agglomérations d'Anvers et Gand, et de 6% ailleurs en Belgique.

Forte baisse des émissions directes liées au transport

Cette projection table sur l'entrée en vigueur des nouvelles normes Euro, le verdissement de la fiscalité des voitures et l'interdiction progressive de la circulation des voitures à combustion interne dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ces mesures et évolutions entraînent une diminution drastique des émissions directes (dites « de la pompe à la roue ») de gaz à effet de serre (-38%) et de polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO_x) et les particules fines (PM_{2,5}) (-80%) entre 2019 et 2040.

Graphique 1 Evolution de la demande de transport



Source : Bureau fédéral du Plan.

Les courbes noires représentent les tendances calculées sur base des observations passées uniquement.

Les perspectives de transport à long terme sont publiées tous les trois ans. Cette étude (horizon 2040) est la cinquième édition. La [synthèse](#) (Fact Sheet 008) reprenant les principaux tableaux et statistiques est disponible sur notre site web.

Le rapport a été scindé en plusieurs publications succinctes : « [Transport de personnes](#) », « [Transport de marchandises](#) », « [Où travailler ? Ou télétravailler ?](#) », « [Et les autres motifs](#) », « [Le transport routier](#) », « [Quel impact sur l'environnement](#) » « [Parc automobile](#) ».

Pour plus d'informations: Rik Vanhauteghem – 0472/78 29 81, rvh@plan.be